



MAIRIE DE CANTE
13 Rue du Général Sarrut
09700 CANTE
05.61.67.85.09
mairie@mairiedecante.fr
http://www.mairiedecante.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2024_024

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2024

Date de la convocation : **17 septembre 2024**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
10	06	06
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
06	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un septembre, à 11 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

Étaient présents : M Eric CANCEL, Mme Jacqueline CHATELAIN, M Jean-Jacques GIMENO, M Hubert GRAS, M Sébastien CATHALA, M Nicolas BLANCHOT,

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : Mme Wendy BURG, M Philippe BISOGNIN, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT, Mme Nadine CLAPIER

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **M Jean-Jacques GIMENO a été nommé secrétaire de la séance.**

OBJET : Relevé cadastral et bornage d'un délaissé de voirie route de Piot

M le Maire informe :

Conformément à l'article L141-1 et suivants du code de la voirie routière, l'opération envisagée ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies

M le Maire demande aux membres du conseil de l'autoriser :

- à effectuer un relevé cadastral et un bornage de la parcelle du domaine public communal, route de Piot :



Zone du domaine public

déterminant ainsi l'emprise de la voie de circulation.

- à passer un acte administratif confirmant ce relevé cadastral

Le conseil municipal à l'unanimité Autorise M le Maire à :

- Effectuer un relevé cadastral et un bornage de la parcelle du domaine public communal, route de Piot déterminant ainsi l'emprise de la voie de circulation.
- Passer un acte administratif confirmant ce relevé cadastral

et le mandate pour élaborer et signer tous les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Eric CANCEL	Secrétaire de séance M Jean-Jacques GIMENO
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 27 septembre 2024